

13 QUESTIONS SUR LA CULTURE AUX CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE

1. Estimez-vous ou non nécessaire de faire évoluer le Ministère de la Culture et de la Communication, dans son périmètre comme dans ses missions, pour tenir compte notamment de l'élargissement des modes de diffusion des oeuvres ?

S'il faut faire évoluer le Ministère de la Culture, ça n'est surtout pas vers un retour au Ministère des Beaux-Arts. Ce qui manque, c'est la notion (originelle dans cette idée d'un ministère de la Culture), d'éducation populaire : que la culture ne soit pas seulement un simple « divertissement ». Au même titre que l'emploi, le logement, la santé, la culture est un besoin social. Elle est porteuse des espoirs, des contradictions, des conflits de la société : elle crée du lien, elle participe à l'émancipation individuelle et collective. Selon la belle formule de Marcuse, « *L'art ne peut pas changer le monde, mais il peut aider à la prise de conscience de ceux qui veulent le changer.* » La culture ne se réduit pas aux seules industries culturelles, si dominantes soient-elles. Vivante, elle naît d'abord de besoins individuels et collectifs de s'exprimer, dans les structures existantes - institutionnelles, associatives... - comme dans la rue. Elle n'est pas non plus réductible aux arts constitués : les nouveaux médias, le design, la mode ou encore la gastronomie mettent en jeu des processus créatifs qui participent de la culture et qui, à ce titre, devraient être accessibles à tous. La culture n'est pas un « supplément d'âme », ni un pseudo-remède à la « fracture sociale ». L'accès aux œuvres comme l'accès à la formation artistique et aux pratiques créatives sont des missions de service public. Ils doivent être garantis pour tous et toutes, sur les lieux de travail, dans les quartiers, villes et régions.

En résumé, un périmètre du Ministère en trois grands axes : défendre l'accès de toutes et tous à la culture, défendre et étendre les droits des travailleurs de la culture (rémunération et conditions de travail), et soutenir davantage la création et sa diffusion (moyens financiers, matériels et humains, et prise en compte de la réalité technologique d'aujourd'hui, tant dans la défense des rémunérations des créateurs et interprètes, que dans le plus large accès de toutes et tous à la culture).

Puisque nous concevons la culture comme un besoin social, celle-ci doit être rendue accessible à toutes et tous, ce qui suppose des moyens. Ceux-ci doivent être augmentés, aux plans national et local. Le budget du ministère de la Culture a rarement atteint 1% du budget de l'État, ce qui est dérisoire au regard des enjeux. Nous défendons donc une politique culturelle ambitieuse, pour retisser un maillage culturel sur l'ensemble du territoire, et la création d'un véritable service public de la culture : permettre l'accès à la pratique culturelle pour toutes celles et ceux qui le souhaitent, et une offre culturelle professionnelle garantissant la diversité, abordable au plus grand nombre, et respectueuse des droits des travailleurs de la culture.

Puisque la coutume est de chiffrer chaque mesure, pour nous, un minimum de 2% du P.I.B. comme plancher (et non comme ligne budgétaire plafonnée), paraît un objectif réaliste. Cependant, les besoins culturels ne doivent pas se limiter à un carcan financier, et, si besoin en est, nous ne rejetons pas l'idée d'une augmentation plus importantes, ne serait-ce que, par exemple, pour faire face aux évolutions technologiques.

2. Quelles ressources financières comptez-vous allouer au service public, notamment via la redevance audiovisuelle ?

En préalable, il faut tout d'abord interdire la concentration des grands médias d'information. Instaurer une législation empêchant les entreprises bénéficiant de commandes publiques de contrôler directement ou indirectement les principaux médias d'information, qui s'appliquera en particulier aux grandes entreprises du secteur militaire, des travaux publics, de la grande distribution et aux collectivités détentrices de délégations de services publics (eau, transports, parkings etc.). Il faut défendre, élargir et refonder complètement le secteur audiovisuel public, par l'amélioration de son financement (élargi aux médias associatifs et indépendants), la suppression de toute forme de tutelle politique ou commerciale. Nous sommes opposés à toute ouverture du capital de France Télévisions, qui serait le prélude à une privatisation, avec, en parallèle, un droit de veto des représentants des salariés sur la nomination des dirigeants ou sur tout rachat par un groupe privé. Pour aller plus loin, il s'agirait de réintégrer TF1 dans le service public (ou les fréquences concédées en région à des opérateurs privés des médias).

***Concernant la production audiovisuelle publique**, la LCR est totalement opposée au démantèlement actuel de la production à France 3. Et pour le retour de la production à l'intérieur du groupe France Télévisions, tant pour les émissions de divertissement et la fiction que pour les journaux et magazines. Les chaînes publiques ne doivent pas être cantonnées au rôle de diffuseur. Le service public de l'audiovisuel doit bénéficier des moyens d'assurer l'intégralité de la production : information, fictions, divertissement. Nous sommes favorables à l'abrogation du décret Tasca qui a permis de brader des pans entiers de la production aux sociétés privées, le plus souvent créées pour la circonstance. Depuis la privatisation de TF1 et la création de chaînes privées, le démantèlement progressif du service public est lourd de conséquences : baisse de qualité des programmes due à la course à l'audimat, dilapidation de l'argent public, précarisation des salarié(e)s. L'intégralité de la production des chaînes publiques doit être assurée dans le cadre du service public. Pour ce faire, il faut récupérer les moyens bradés au privé au moment de la privatisation de la SFP et développer une filière de production au sein de France Télévisions. La production régionale doit être développée en multipliant les petites structures décentralisées et coopératives de production indépendantes financées à travers des contrats de diffusion de longue durée. Les partenariats avec le « spectacle vivant » doivent se multiplier afin de créer une complémentarité entre les médias et les acteurs de la vie culturelle. Les rencontres entre le public, les créateurs, les artistes, les journalistes etc. doivent être favorisées afin d'établir des lieux d'échanges, d'évaluation et de créativité.

***Concernant le financement de l'audiovisuel public** : Selon nous, le carcan que représentent les contrats d'objectifs et de mission doit sauter. La tutelle ne respecte jamais le financement prévu mais continue de pressurer le service public et notamment les salariés. L'Etat doit verser à France Télévisions le montant des exonérations de la redevance depuis 1982. Il doit aussi s'engager sur un financement pérenne du service public pour qu'il assure pleinement ses missions, sans dépendre des ressources de la publicité. Les ressources de l'audiovisuel public doivent être gérées et distribuées par une autorité indépendante représentative du public, des salariés des médias (journalistes, techniciens, créateurs, administratifs, etc.), du milieu social et associatif et des partis démocratiques. Elle assurera l'harmonisation de la programmation, mutualisera un certain nombre de moyens de production, de diffusion, d'archivage. Elle sera chargée de répartir les fréquences et chaînes, sur tous les réseaux. Le CSA sera bien évidemment supprimé. Nous préconisons trois sources de financement:

La redevance. : Le revenu de la redevance doit être augmenté de façon substantielle. La redevance, devenue progressive, doit être calculée comme l'impôt sur le revenu, avec une exonération totale pour les revenus inférieurs au SMIC, ce qui permettra une augmentation plus forte pour les hauts revenus.

Les aides publiques. Nous sommes pour la réorientation des aides publiques (à la modernisation par exemple) vers les entreprises du secteur public ou celles du secteur associatif et la suppression des aides publiques et des exonérations fiscales diverses dont bénéficient les entreprises audiovisuelles privées.

La taxation de la publicité ; la taxation des revenus financiers. : Création d'une taxe sur la publicité pour renforcer le pluralisme et la création. Les revenus générés par cette taxe seront affectés aussi au soutien de productions originales et notamment aux petites structures œuvrant dans le secteur social et créatif, particulièrement les médias dits "du tiers secteur" (ni public, ni privé, médias associatifs et indépendants). Aller, à terme, vers la suppression de la publicité sur le service public audiovisuel.

Pour assumer son rôle de télévision de proximité, France 3 doit revenir à une structure plus proche de son public, avec des rédactions locales et régionales ayant les moyens de donner une information de qualité, une filière de production. Tout comme nous luttons contre la fermeture des bureaux de poste, des hôpitaux ou d'autres services publics dans les zones « non rentables », nous serions contre la fermeture de bureaux locaux ou régionaux de France 3 ou de sites de production. Ses rédactions régionales ou locales jouent un rôle très important pour le droit des citoyens à l'information. Alors que les quotidiens régionaux, les hebdomadaires départementaux ou locaux font maintenant quasiment tous partie de grands groupes de presse en situation de monopole, le maintien d'une information locale de service public est d'autant plus indispensable pour garantir un relatif pluralisme, éviter l'information « unique » (corollaire de la pensée unique) et les pressions des notables. Le service public se devrait aussi, plus qu'il ne le fait aujourd'hui, de permettre l'expression des minorités ailleurs que dans des émissions ghettos, et de favoriser une plus grande participation des populations à la vie publique.

Les statut des salariés

Le point d'indice n'a pas été revalorisé à France Télévisions depuis près de 10 ans. Nous soutenons la lutte des salariés pour des augmentations de salaires conséquentes, contre les disparités au sein du secteur public de l'audiovisuel (revalorisation des grilles de salaires) La défense et amélioration des conventions collectives, l'application stricte du code du travail, la lutte contre le recours systématique aux contrats précaires, participent aussi concrètement à la remise en cause de l'ordre médiatique capitaliste. La résorption de tous les emplois précaires doit être une mesure d'urgence : titularisation immédiate de tous les salariés en CDD avec la suppression du CDD d'usage), intégration des salariés issus des sociétés de production privées.

Développement et nouvelles technologies

Dans la télévision numérique terrestre, les fréquences doivent être attribuées au secteur public. Pour cet investissement, au-delà des trois sources de financement évoquées plus haut, une dotation spécifique de l'Etat est nécessaire, qui doit couvrir la totalité des besoins. L'essor des technologies numériques (haute définition par exemple) doit permettre une amélioration de la diffusion (pour couvrir tout le territoire, y compris les actuelles zones blanches) en combinant l'apport du câble et du satellite.

En matière d'investissements pour développer le service public, les syndicats et comités d'entreprise de France Télévisions ont élaboré des propositions très intéressantes dont nous approuvons l'essentiel.

Enfin, cela va sans dire, nous sommes pour l'annulation de l'entrée de TF1 dans la Chaîne internationale d'information, l'annulation des cadeaux faits récemment à TF1 et M6.

3. Vous engagez-vous à préserver ce dispositif essentiel à la création ?

Nous pensons que tous les opérateurs, quelque soit leur mode de diffusion (télévisions, internet, télécoms, etc.), doivent être soumis à l'obligation d'investissement dans la production et la diffusion des oeuvres. L'élargissement de l'assiette de financement du COSIP par les FAI va dans le bon sens, même si leur part d'investissement doit être cohérente (et donc augmentée) au regard de leur poids dans la diffusion.

4. Comptez-vous mettre en place une participation des recettes publicitaires générées sur Internet pour assurer le respect du principe de neutralité technologique et la modernisation du financement de la création d'oeuvres audiovisuelles et cinématographiques d'expression originale française ?

Oui, bien sûr. Sur le même principe que pour la publicité à la télévision.

5. Avez-vous comme projet de faire évoluer les règles de diffusion et de financement du cinéma français ?

En ce qui concerne les règles de diffusion, il est clair qu'il faut agir pour permettre une offre diverse et riche des cinémas français et du monde entier à être vus par le plus grand public, ce qui suppose dans un premier temps une limitation du nombre de copies par films, afin de garantir une place à chaque film sur nos écrans, et lutter contre l'inondation des écrans par des "blockbusters" ou supposés tels. Concernant le financement du cinéma français, il faudrait veiller à limiter le cumul possible pour une même société d'aide automatique annuelle, permettant ainsi d'assurer une meilleure diversité des films aidés.

De plus, il faudrait assurer une plus grande transparence dans l'attribution des aides sélectives. Les secteurs les plus fragiles (documentaire, expérimental, court-métrage, etc.), doivent bénéficier d'un soutien financier accru, permettant à minima, de respecter les obligations légales et conventionnelles en ce qui concerne les salariés (par intermittence ou non). Les nouvelles sources possibles de financement (FAI, opérateurs télécoms, ...), doivent être mises à contribution à la hauteur de la réalité économique de ces nouvelles données technologiques, bien au-delà de ce qui est la norme actuellement.

Enfin, concernant la chronologie des médias, il faut maintenir la primeur des diffusions en salles, et notamment, permettre aux réseaux de diffusions alternatifs ou d'art et d'essai (AFCAE, salles indépendantes), de bénéficier de soutien public accru pour la modernisation des installations, afin qu'ils ne soient pas les laissés pour compte de l'évolution technologique (qui serait limitée aux seuls grands opérateurs, et donc, remettant en cause la diversité sur nos écrans).

6. Quels engagements prenez-vous face à la volonté de certains groupes de pression et de certains services de la Commission européenne de le remettre en cause ?

Nous défendons mordicus l'exception pour copie privée et les rémunérations qui en découlent. C'est une composante essentielle de la rémunération des auteurs et interprètes, et une source indispensable de financement pour la création. De plus, il faut renforcer et élargir l'assiette de la redevance.

7. Comment comptez-vous assurer la protection de la propriété intellectuelle à l'ère numérique ?

Il faut dans un premier temps abroger la loi DADVSI, qui, non seulement ne protège pas réellement les auteurs et artistes-interprètes, mais pénalise les internautes, tout en ne bénéficiant au final, que les fabricants de logiciels et les F.A.I.. Nous défendons l'idée d'une "licence égale", qui maintiendrait à la fois l'exception pour copie privée des internautes, à la fois protégerait la rémunération des ayants-droits. Il faut qu'une redevance soit assise sur le chiffre d'affaires des grosses majors du disque, fabricants de matériel informatique, opérateurs de télécoms et fournisseurs d'accès qui, en gagnant des abonnés à coup de publicité sur le haut débit, sont les principaux bénéficiaires des échanges, légaux ou non, des œuvres, et ce afin de compenser les ayants droit pour le manque à gagner occasionné par le téléchargement illicite. De la même manière, les formats de fichiers doivent fonctionner sur tous les appareils (interopérabilité, et même, soutien aux logiciels libres), et il faut soutenir le développement de médiathèques numériques publiques et gratuites, qui pourraient ainsi démocratiser l'accès aux œuvres. Cependant, c'est aussi la répartition de ces droits entre les producteurs et les artistes qui doit être revue, afin de permettre réellement à ces derniers de vivre de leur métier. Sur l'aspect européen, il faut défendre les droits d'auteurs et droits voisins, dans leurs aspects moral et pécunier. Ceci implique de s'opposer aux tentatives de la Commission Européenne de mettre les sociétés de gestion des droits d'auteur en concurrence, et de défendre l'exception pour copie privée et la rémunération qui en découle.

8. Ferez-vous de la baisse de la TVA applicable au téléchargement des oeuvres audiovisuelles et cinématographiques sur Internet l'une de vos propositions ?

De manière générale, nous considérons la TVA comme une taxe régressive et injuste qui devra être abolie. Dans le contexte actuel, et dans cette attente, il est évident que les oeuvres audiovisuelles, cinématographiques ET musicales, doivent être soumises au taux réduit de TVA, quelque soit le moyen de diffusion, comme cela a été fait sur le livre, par exemple.

9. Estimez-vous utile de réformer la politique de subventionnement du spectacle vivant, et, le cas échéant, de promouvoir un nouveau mode d'action publique sur le modèle du Centre National de la Cinématographie ?

Dans le spectacle vivant non-public, le principe d'une redevance sur la billetterie existe déjà (fonds de soutien au théâtre privé, CNV, etc.). Cependant, pour le spectacle vivant subventionné, il faut assurer une meilleure transparence dans l'attribution des aides, et associer les travailleurs de la culture aux décisions concernant les modalités d'utilisation de ces aides, dans les entreprises du spectacle. De façon plus générale, il faut également, comme pour le cinéma, porter une attention financière accrue aux secteurs les plus fragiles (arts de la rue, cirque, chanson, ...). De plus, il s'agit de faire en sorte que les Centres Dramatiques Nationaux remplissent leur fonction initiale de production, ce qui implique la présence d'un noyau d'artistes-interprètes en CDI. Les directeurs de ces CDN devraient être responsabilisés sur le respect de cette obligation. Par ailleurs, il est évident que tous les financements publics, à quelque échelons que ce soit, doivent être conditionnés au respect des obligations sociales, étant entendu que les financements doivent être mis à niveau pour permettre, notamment aux petites structures, d'être en capacité de respecter ces obligations et de procéder à des embauches en CDI.

10. Quels mécanismes comptez-vous mettre en place pour favoriser l'exposition des oeuvres sur de plus longues durées et la diffusion de la création contemporaine ?

L'implantation des réseaux de production reste encore trop disparate au niveau national. Il faut retisser le maillage culturel en en garantissant l'équité sur tous les territoires. Un des problèmes majeurs réside dans la difficulté de diffuser les oeuvres produites et d'aller ainsi à la rencontre des publics. Les structures publiques doivent être davantage accessibles aux compagnies indépendantes, et une véritable politique de diffusion coordonnée doit être instaurée. Au-delà des structures publiques, les lieux de diffusion alternatifs (squats, friches industrielles, etc.), doivent pouvoir avoir accès aux soutiens financiers publics (y compris au niveau de l'équipement et de sa mise aux normes). L'éducation artistique, comme la pratique amateur, forme des publics. Plus un public formé, et ouvert à la création et au spectacle vivant existe, plus les oeuvres peuvent vivre dans la durée.

11. Comment comptez-vous relancer et développer l'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université ?

Justement, comme mentionné ci-dessus, nous sommes pour l'accès de toutes et tous à une pratique artistique. À l'école, cela passe par exemple par la revalorisation des enseignements artistiques, et surtout accorder une égalité de moyens entre les établissements. Plus généralement, les conservatoires, les musées, les médiathèques, les cours municipaux, les ateliers d'écriture doivent être gratuits. Il faut encourager les pratiques amateurs en multipliant les lieux d'accueil (salles de répétition, lieux d'exposition, etc.). C'est pourquoi nous proposons, sur le modèle par exemple, de la loi SRU sur les 20% de logements sociaux, la mise en place d'une loi sur les lieux de création culturelle amateur, basée sur le même principe (de 1 à 5%, par exemple, obligatoire dans chaque grande commune dédiés à la création artistique amateur). Les professionnels du spectacle qui encadrent ou animent ces activités amateurs, doivent être correctement rémunérés, et pouvoir intégrer ce travail dans leur parcours professionnel. Pour autant, il n'est pas question que les spectacles amateurs viennent concurrencer les spectacles professionnels. Les communes et autres organisateurs de spectacle ne doivent pas pouvoir remplacer les spectacles proposés par les professionnels par le travail des amateurs, qui doivent exercer leur art pour leur propre plaisir ou, comme un début de professionnalisation. Il appartiendra, en parallèle, à ces mêmes communes, de garantir des lieux professionnels d'exposition, de répétition, ou de représentation pour les travailleurs professionnels de la culture.

12. Quelles actions entendez-vous mettre en oeuvre pour permettre une meilleure prise en compte de la dimension et de la diversité culturelles dans la construction européenne et l'élaboration des directives communautaires comme dans les négociations internationales, en particulier à l'OMC ?

Bien évidemment, nous avons toujours combattu l'OMC et ses préconisations, notamment en matière culturelle (l'AMI, l'AGCS, etc.). Nous défendons l'exception culturelle, pour une culture non soumise aux règles du commerce international. (mais nous défendons également l'exception sur le logement, l'eau, l'accès aux services publics, la santé, etc.). Concernant l'Europe, la même manière que nous défendons l'augmentation conséquente des moyens au niveau national, nous défendons l'idée d'un budget européen de la culture conséquent (pour reprendre le regret attribué à tort ou à raison à Jean Monnet qui aurait dit, "*si c'était à refaire, je commencerais par la culture.*"), et nous pensons effectivement qu'il faut refaire cette Europe. Non pas sur les bases marchandes et libérales aujourd'hui en cours, mais bien une Europe sociale, solidaire, écologique, et féministe, qui, rapprochant les peuples et harmonisant par le haut le meilleur des législations de chaque pays. Ainsi, les moyens que nous souhaitons développer pour la culture en France,

pourraient être les bases d'une harmonisation au niveau européen, et le socle commun d'un budget propre pour la culture au niveau européen. Ceci permettra la promotion de la production culturelle de tous les pays de l'union, et la circulation des oeuvres contemporaines et patrimoniales (dont des oeuvres françaises). De plus, l'augmentation du budget de la culture que nous défendons, devrait permettre l'organisation de tournées européennes puis internationales des spectacles d'initiative française. Le réseau Cultures France doit être doté de moyens conséquents, pour permettre la diffusion et la promotion des oeuvres françaises, et ne doit pas se limiter aux oeuvres les plus "exportables", mais y compris défendre les oeuvres plus difficiles d'accès, et doit être un des vecteurs essentiels de la promotion de la diversité culturelle.

13. Comment pensez-vous pouvoir préserver l'existence et la permanence d'une industrie culturelle indépendante ?

Bien que le terme industrie culturelle représente assez mal l'idée que nous nous faisons de la culture, nous soutenons le développement du Tiers secteur artistique (indépendant et associatif), aux côtés d'un grand service public de la culture. Ceci exige l'augmentation substantielle des aides publiques, sans laquelle, l'un ou l'autre de ces deux secteurs en pâtirait.

Merci de retourner ce questionnaire à Pascal Rogard pascal.rogard@sacd.fr ou à Guillaume Prieur guillaume.prieur@sacd.fr
SACD 11 bis, rue Ballu - 75009 PARIS www.sacd.fr - www.2007culture.org